

PS-SFIO - 18. 18e Congrès national, Tours 1920. XVIIIe Congrès national. Tenu à Tours les 25, 26, 27, 28, 29 et 30 décembre 1920. Compte-rendu sténographique. 1921.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

de constater que nous sommes tous d'accord, sans aucune discussion ni divergence sur ce point, pour envoyer à ceux des nôtres qui vont passer devant la justice bourgeoise, l'assurance de la solidarité de tous les militants, quelles que soient leurs opinions, pour souhaiter leur acquittement et pour flétrir l'odieux procédé dont ils ont été victimes. (*Applaudissements.*)

Je suppose que je n'ai pas besoin de mettre aux voix ni l'une ni l'autre de ces motions. (*Applaudissements.*)

Je donne la parole à Le Troquer, pour vous lire un télégramme de Zinoviev.

Le télégramme de Zinovieff

ANDRÉ LE TROQUER :

Riga, 24 décembre.

Chers camarades, c'est avec un plaisir extrême que le Comité exécutif de l'Internationale communiste suivra les travaux de votre Congrès, qui occupera sans aucun doute une place importante dans l'histoire du mouvement ouvrier français.

Nous avons lu un projet de résolution portant les signatures des camarades Loriot, Monatte, Souvarine, Cachin, Frossard et autres.

Sauf quelques points (la domination du Parti), nous pouvons nous solidariser avec cette résolution.

Nous avons lu ensuite un projet de résolution signé par Longuet, Paul Faure et autres. Cette résolution est pénétrée d'un esprit de réformisme et de diplomatie mesquine et chicanière.

Les thèses approuvées par le 2^e Congrès de l'Internationale communiste admettent certaines exceptions en faveur de réformistes qui se soumettront maintenant aux décisions de l'Internationale communiste et renonceront à leur opportunisme d'autrefois.

Le projet de résolution signé de Longuet et Paul Faure montre que Longuet et son groupe n'ont aucune envie de faire exception dans le camp des réformistes. Ils ont été et restent des agents déterminés de l'influence bourgeoise sur le prolétariat. Ce qui est le plus remarquable dans leur résolution, c'est moins ce qu'ils disent que ce qu'ils taisent. De la révolution mondiale, de la dictature du prolétariat, du système soviétiste, Longuet et ses amis préfèrent, ou bien ne rien dire du tout, ou bien dire les plus banales ambiguïtés.

L'Internationale communiste ne peut rien avoir de commun avec les auteurs de pareilles résolutions. Le plus mauvais service qu'on puisse rendre dans les circonstances actuelles au prolétariat français est d'imaginer je ne sais quel compromis embrouillé qui sera ensuite un véritable boulet pour votre Parti.

Nous sommes profondément convaincus, chers camarades, que la majorité des ouvriers conscients de France n'admettra pas un compromis aussi ruineux avec les réformistes et qu'elle créera enfin à Tours le vrai Parti communiste un et puissant, libéré des éléments réformistes et semi-réformistes. C'est en ce sens que nous saluons votre Congrès et que nous lui souhaitons le succès.

Vive le Parti communiste de France! Vive le prolétariat français!

Le Comité exécutif de l'Internationale communiste :

Zinovieff, Lénine, Trotsky, Boukharine (Russie); Rosmer (France); Janson (Hollande); Chabline (Bulgarie); Sultan Zade (Perse); Comwitch (Amérique); Quelch (Angleterre); Milkitch (Yougo-Slavie); Manner (Finlande); Stoutchka (Lettonie); Chtchakaïa (Géorgie); Roudianski Varga (Hongrie); Steinhardt (Autriche). — ROSTA.

(Vifs applaudissements. Cris : Frossard! Frossard!)

Déclaration de Frossard

FROSSARD. — Des camarades m'ont appelé à la tribune. J'ai hâte, moi aussi, de m'expliquer devant le Congrès et je pense que le moment est venu, pour les uns et pour les autres, de vous donner des explications complètes et décisives. Si le Congrès le veut bien, je serai à sa disposition au début de la séance de cet après-midi. *(Applaudissements.)*

On a parlé d'une lettre de Sadoul. Je ne la connais pas.

Un Délégué. — Elle a paru dans le *Bulletin communiste*.

Un autre. — Ce n'est pas la même.

LE PRÉSIDENT. — Nous ne pouvons faire état ici que de communications officielles.

MAYÉRAS. — Avec l'autorisation de Frossard, j'informerai le Congrès du fait suivant. Il y a environ une quinzaine de jours, à Paris, à une réunion du Comité de la reconstruction, où l'on se demandait quelle serait la position de ce Comité vis-à-vis de l'Internationale com-